Institut Florence Lacaze

Contrat d'inscription — Formation complète certifiante

« Du corps à l'âme — Formation en intelligence émotionnelle intégrale »
Suisse — tarifs en francs suisses

1. Les parties

Le présent contrat est conclu entre les deux parties suivantes.

L'organisme de formation — ci-après « l'Institut »

- Institut Florence Lacaze — Florence Lacaze, formatrice, coach certifiée ICF, RNCP et Master Coach, praticienne en PNL
- 6 chemin de Beaumelon, CH-1224 Chêne-Bougeries
- IDE : CHE-474.772.037
- Téléphone et WhatsApp : +41 76 203 77 33 · E-mail : info.florencelacaze@gmail.com
- Site : www.florencelacaze.com

Le participant — ci-après « le participant »

- Nom et prénom : .....
- Adresse : .....
- Pays de résidence : .....
- Téléphone / e-mail : .....

2. Objet du contrat

Le contrat porte sur l'inscription du participant au parcours complet : quatre cycles et treize cours, soit cent quatre-vingt-deux heures de formation, sur treize mois, hors vacances scolaires. Il conduit à la certification de Praticien(ne) en intelligence émotionnelle intégrale, certifié(e) par l'Institut Florence Lacaze.

Cycle	Cours	Durée
Cycle 1 Le corps, l'instrument des émotions	1. Découverte de sa nature émotionnelle 2. L'émotion dans le corps : neurosciences et système endocrinien 3. Décodage biologique des maladies	42 h
Cycle 2 L'émotion, une symphonie d'énergie	4. Les mémoires émotionnelles 5. Émotions et traditions, la réalité énergétique du corps 6. Chakra-thérapie	42 h
Cycle 3 Les relations, un concert d'émotions	7. La relation émotionnelle aux autres 8. Harmoniser ses relations 9. L'influence des lieux	42 h
Cycle 4 Les émotions, le champ de l'âme	10. L'émotion, message de l'âme 11. Préparation du mémoire 12. Les synchronicités	56 h

	13. La mission de vie	
Total	**13 cours**	**182 h**

3. Formats et déroulement

Chaque cours représente quatorze heures de formation. Deux formats permettent de le suivre, avec le même contenu et le même rythme : un cours par mois.

Format choisi :

☐ **En présentiel** : le cours se vit en un week-end, le samedi et le dimanche, de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 30, soit deux journées de sept heures.
☐ **En visio** : le cours se répartit sur quatre demi-journées de trois heures et demie, à raison d'une par semaine, de préférence le dimanche matin (de 9 h à 12 h 30).
☐ **Formule intensive d'été** : sous le signe « Des vacances qui transforment », un cycle entier se vit en six jours d'immersion, huit pour le cycle 4.

Un cycle s'étend sur trois mois, quatre pour le cycle 4 ; le parcours complet, sur treize mois, hors vacances scolaires.

	En présentiel	**En visio**
Un cours	1 week-end (2 × 7 h)	4 demi-journées (4 × 3 h 30)
Durée d'un cours	14 heures	14 heures
Rythme	1 week-end par mois	1 demi-journée par semaine
Un cycle	3 mois (4 pour le cycle 4)	3 mois (4 pour le cycle 4)
Le parcours complet	13 mois	13 mois

Formule intensive d'été — les journées s'organisent ainsi :

Jours	**Contenu**
Jours 1 et 2	Premier cours du cycle
Jours 3 et 4	Deuxième cours du cycle
Jours 5 et 6	Troisième cours du cycle, puis examen final
Jours 7 et 8	Quatrième cours, pour le cycle 4 uniquement

Le rythme de l'immersion ménage des temps de respiration : un réveil yogique ou méditatif chaque matin, des soirées légères, et, au milieu de la semaine, une demi-journée de repos ou de promenade en pleine nature.

Dates : .....

La méthode pédagogique. Une part égale est accordée à la théorie et à la pratique : 50 % de théorie, 50 % de pratique. Chaque demi-journée conjugue des apports théoriques structurés, des mises en pratique expérientielles et un temps d'échange sous forme de questions et de réponses. Chaque cours comprend en outre une méditation guidée et la présentation des remèdes naturels propres à son thème : phytothérapie, fleurs de Bach, aromathérapie, gemmothérapie, lithothérapie.

Le fil du parcours :

- Chaque cycle s'ouvre par la présentation de ses objectifs et de ses modalités d'évaluation, et se clôt par un temps de préparation suivi de l'examen final.
- Un journal de la météo intérieure, assorti d'une jauge d'énergie, accompagne le participant du premier au dernier cours.

- Les deux visages de l'émotion, celui qui épuise et celui qui élève, sont éclairés tout au long du parcours.
- Chaque outil transmis rejoint une trousse émotionnelle personnelle, dont la synthèse est établie au terme du parcours.

4. Prix et paiement

Pour suivre toute la formation	Prix (CHF)
Cours par cours	7 800 CHF
Cycle par cycle	6 900 CHF
Parcours complet	**6 400 CHF**

Modalité choisie :

☐ **En une fois**, à l'inscription : 6 400 CHF.
☐ **En deux fois sans frais** : 2 × 3 200 CHF, à l'inscription puis au plus tard 48 heures avant le début du cycle 3.
☐ **En quatre fois sans frais** : 4 × 1 600 CHF, à l'inscription puis au plus tard 48 heures avant le début des cycles 2, 3 et 4.
☐ **En six fois sans frais** : 5 versements de 1 067 CHF, puis un dernier de 1 065 CHF, à l'inscription puis tous les deux mois.

Moyen de paiement :

☐ par virement bancaire.
☐ en ligne, directement depuis le site florencelacaze.com.

Les tarifs sont identiques en présentiel et en visio. Tarifs en francs suisses (CHF). Non assujettie à l'IVA : chiffre d'affaires annuel inférieur à 100 000 CHF (art. 10, al. 2, let. a LIVA, RS 641.20). Les prix ne comprennent jamais ni l'hébergement ni les repas, quelle que soit la formation ou la formule.

5. Évaluation et reconnaissance

Étape	Évaluation	Reconnaissance
Fin du cycle 1	Une vingtaine de questions à choix multiples	Attestation de niveau 1
Fin du cycle 2	Deux questions ouvertes	Attestation de niveau 2
Fin du cycle 3	Deux questions ouvertes	Attestation de niveau 3
Fin du cycle 4	Mémoire et soutenance	Certification

Les examens. En présentiel, chaque examen se tient à la fin du dernier cours du cycle ; en visio, il est réalisé à domicile et retourné dans les quinze jours.

Le mémoire :

- Il est présenté dès l'ouverture du cycle 3 ; son sujet est validé au cours 11, consacré à sa préparation.
- D'une trentaine de pages, il réunit une partie théorique, une partie pratique, consacrée à son propre chemin ou à l'accompagnement d'une personne, le vécu de la formation et les sources consultées.
- Il bénéficie d'une guidance collective et se remet environ deux mois après le cours 13.

La soutenance. Elle comprend vingt minutes de présentation et quinze minutes d'échange. Elle se tient lors d'une journée dédiée, qui s'achève par la cérémonie de remise des certificats.

La certification. Praticien(ne) en intelligence émotionnelle intégrale, certifié(e) par l'Institut Florence Lacaze. Elle est délivrée à qui a suivi les treize cours, un cours manqué pouvant être rattrapé, notamment grâce à l'enregistrement en visio ; réussi les examens des trois premiers cycles ; remis et soutenu son mémoire.

La certification délivrée est une certification privée de l'Institut Florence Lacaze. Elle n'est ni reconnue par l'État suisse, ni enregistrée au RNCP en France.

6. Délai de réflexion, annulation et absence

- **Délai de réflexion** : l'Institut accorde au participant un délai de réflexion de quatorze jours à compter de la signature, pendant lequel il peut renoncer à son inscription, sans motif ni frais, par e-mail. Les sommes versées sont alors intégralement remboursées.
- **Début avant la fin du délai** : si le participant souhaite commencer la formation avant la fin du délai de réflexion, il le demande expressément. S'il renonce ensuite pendant ce délai, seuls les cours déjà suivis restent dus.
- **Annulation plus de 30 jours avant le début** : remboursement des sommes versées, sous déduction de frais de dossier de 50 CHF.
- **Annulation entre 30 jours et 48 heures avant le début** : 50 % du prix du cours concerné reste dû, ou le cours peut être reporté sans frais sur une session suivante, dans un délai de douze mois.
- **Annulation moins de 48 heures avant le début, ou absence** : le prix du cours reste dû. Le cours manqué peut être rattrapé, notamment grâce à l'enregistrement en visio, ou lors d'une session suivante, dans un délai de douze mois.

Abandon en cours de route. Le tarif dégressif est accordé en contrepartie d'un engagement sur l'ensemble du parcours. En cas d'abandon, les cours déjà commencés sont recalculés au tarif à l'unité (600 CHF par cours) ; la différence éventuelle avec les sommes versées est remboursée, ou reste due. En cas de maladie ou d'accident attesté par un certificat médical, les cours restants peuvent être reportés sans frais sur une session suivante, dans un délai de vingt-quatre mois.

Annulation par l'Institut. Si l'Institut doit annuler ou reporter un cours, il en informe le participant dans les meilleurs délais et lui propose une nouvelle date ou le remboursement intégral des sommes versées pour ce cours. Chaque session réunit de 5 à 24 participants en visio et de 7 à 24 participants en présentiel. L'ouverture de la session est confirmée au participant quinze jours avant le premier cours. Si le nombre minimum d'inscrits n'est pas atteint, la session est reportée ; le participant choisit alors entre le remboursement intégral des sommes versées et leur report sur la session suivante.

7. Nature de la formation et engagements

La formation n'est ni une thérapie, ni un traitement médical. Elle ne remplace pas un avis médical. L'Institut s'engage sur les moyens mis en œuvre, pas sur un résultat.

Confidentialité. Ce que les participants partagent pendant la formation reste confidentiel. Avec l'accord des participants, les cours en visio sont enregistrés ; ces enregistrements servent uniquement au rattrapage, ne sont remis qu'aux participants du même cycle et sont supprimés douze mois après la fin du cycle ; les participants ne peuvent pas enregistrer eux-mêmes les cours. Les supports sont réservés à un usage personnel.

☐ J'accepte que les cours en visio soient enregistrés, aux conditions ci-dessus.

Assurances. Le participant est couvert par sa propre assurance maladie et accident, et par sa propre responsabilité civile.

L'Institut s'engage à :

- transmettre l’enseignement conformément au programme détaillé ;
- accueillir chaque participant avec bienveillance et sans jugement ;
- remettre les supports de cours ;
- orienter vers un autre professionnel si la situation le demande.

Le participant s’engage à :

- venir aux cours à l’heure et, en visio, dans un endroit calme, avec une connexion stable ;
- respecter la confidentialité des échanges et les autres participants ;
- mettre en pratique les exercices proposés ;
- se présenter aux examens, rédiger et soutenir son mémoire ;
- régler le prix selon la modalité choisie.

8. Signatures

Le participant reconnaît avoir pris connaissance du programme détaillé, des conditions générales de vente et des mentions légales annexées. Le contrat est établi en deux exemplaires, un pour chaque partie. Le contrat est soumis au droit suisse, sous réserve des dispositions impératives qui protègent le participant dans son pays de résidence ; le for est à Genève, sous réserve du for du domicile du participant lorsque la loi le prévoit.

Fait à ..... le .....

L’Institut	**Le participant**
Florence Lacaze	Nom :
Signature : 	Signature, précédée de « lu et approuvé » :

Annexe 1 — Conditions générales de vente

Article 1 — Champ d'application

Les présentes conditions s'appliquent à toute inscription à la formation « Du corps à l'âme — Formation en intelligence émotionnelle intégrale », délivrée par l'Institut Florence Lacaze : au cours, au cycle ou au parcours complet, en présentiel, en visio ou en formule intensive d'été.

Article 2 — Inscription

Chaque cours peut être suivi séparément, dans le respect des prérequis propres à chaque cycle. L'inscription au cycle porte sur l'ensemble des cours d'un cycle ; l'inscription au parcours complet porte sur les quatre cycles et conduit à la certification. L'inscription est effective à la réception du contrat signé et du premier paiement.

Article 3 — Prérequis

L'accès au cycle 2 suppose d'avoir suivi le cycle 1 et réussi son examen ; il en va de même pour chacun des cycles suivants.

Article 4 — Tarifs

Les tarifs sont dégressifs : plus l'engagement est global, plus il est avantageux. Ils sont identiques en présentiel et en visio. Un cours (14 h) : 600 CHF. Un cycle de trois cours (cycles 1, 2 et 3) : 1 600 CHF. Le cycle 4 (quatre cours) : 2 100 CHF. Le parcours complet certifiant (13 cours, 182 h) : 6 400 CHF.

Article 5 — Modalités de paiement

Au cours : en une fois à l'inscription, ou en deux fois sans frais : 50 % à l'inscription, 50 % au plus tard 48 heures avant le début du cours. Au cycle : en une fois à l'inscription, ou en quatre fois sans frais : quatre versements de 25 %, le premier à l'inscription, puis un au plus tard 48 heures avant chacun des trois premiers cours du cycle. Au parcours complet : en une fois à l'inscription, ou en deux, quatre ou six fois sans frais, soit 2 × 3 200 CHF, 4 × 1 600 CHF ou 5 versements de 1 067 CHF, puis un dernier de 1 065 CHF. Le règlement s'effectue, au choix, par virement bancaire ou en ligne, directement depuis le site. Un paiement non reçu à son échéance suspend l'accès aux cours jusqu'à régularisation.

Article 6 — Délai de réflexion, annulation et absence

Les conditions du délai de réflexion, d'annulation, d'absence et d'abandon sont celles du contrat. Toute annulation se fait par écrit.

Article 7 — Évaluation et certification

Chaque cycle se clôt par un examen : une vingtaine de questions à choix multiples pour le cycle 1, deux questions ouvertes pour les cycles 2 et 3 ; ils donnent lieu aux attestations de niveau 1, 2 et 3. La certification de Praticien(ne) en intelligence émotionnelle intégrale, délivrée par l'Institut Florence Lacaze, est délivrée à qui a suivi les treize cours, réussi les examens des trois premiers cycles, remis et soutenu son mémoire.

La certification délivrée est une certification privée de l'Institut Florence Lacaze. Elle n'est ni reconnue par l'État suisse, ni enregistrée au RNCP en France.

Article 8 — Nature de la formation

La formation n'est ni une thérapie, ni un traitement médical. Elle ne remplace pas un avis médical. L'Institut s'engage sur les moyens mis en œuvre, pas sur un résultat.

Article 9 — Propriété intellectuelle

Les supports et contenus de la formation sont la propriété de l'Institut Florence Lacaze. Ils sont remis pour un usage strictement personnel ; toute reproduction ou diffusion sans autorisation écrite est interdite.

Article 10 — Données personnelles

Les données du participant servent uniquement à son inscription, à sa facturation et à son suivi pédagogique. Elles ne sont ni vendues ni cédées. Elles sont seulement confiées aux prestataires techniques nécessaires (messagerie, hébergement du site, paiement en ligne, signature électronique), et conservées dix ans pour les pièces comptables. Le participant peut les consulter, les faire corriger ou supprimer en écrivant à info.florencelacaze@gmail.com, conformément à la loi fédérale sur la protection des données (LPD, RS 235.1) et, pour les résidents de l'Union européenne, au règlement général sur la protection des données (RGPD).

Article 11 — Droit applicable et for

Les contrats sont émis depuis la Suisse. Ils sont soumis au droit suisse, notamment au Code des obligations (CO, RS 220), sous réserve des dispositions impératives qui protègent le participant dans son pays de résidence. En cas de différend, les parties recherchent d'abord une solution amiable. À défaut, le for est à Genève, sous réserve du for du domicile du participant lorsque la loi le prévoit.

Annexe 2 — Mentions légales

- **Organisme de formation** : Institut Florence Lacaze — Florence Lacaze, indépendante.
- **Adresse** : 6 chemin de Beaumelon, CH-1224 Chêne-Bougeries.
- **IDE** : CHE-474.772.037
- **Contact** : téléphone et WhatsApp +41 76 203 77 33 · info.florencelacaze@gmail.com · florencelacaze.com
- **IVA** : non assujettie, chiffre d'affaires annuel inférieur à 100 000 CHF (art. 10, al. 2, let. a LIVA, RS 641.20).
- **Certification** : Praticien(ne) en intelligence émotionnelle intégrale, certifié(e) par l'Institut Florence Lacaze. Certification privée, ni reconnue par l'État suisse, ni enregistrée au RNCP en France.
- **Protection des données** : loi fédérale sur la protection des données (LPD, RS 235.1) et, pour les résidents de l'Union européenne, RGPD.
- **Droit applicable** : droit suisse, notamment le Code des obligations (CO, RS 220), sous réserve des dispositions impératives protégeant le participant ; for à Genève, sous réserve du for de son domicile.